

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE JUNIORS

1 **EPREUVES COMPTANT POUR LA LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE**

Une épreuve disputée ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Coupe de Belgique juniors que si le parcours aura été évalué favorablement après une reconnaissance effectuée par un délégué technique.

On ne pourra pas organiser d'autres épreuves au calendrier national junior le jour d'une compétition sur route ou contre-la-montre par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique Juniors.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de la Lotto-Coupe de Belgique Juniors:

- 1.1 **Courses sur route:** Il y a 7 courses sur route fixées par la Commission route. Toutes les épreuves sont inscrites au calendrier national en classe 1.14 IC. La distance maximum est 120 km conformément à l'article 2.3.002B (max. 90 km jusqu'au 3^e weekend de course). Les épreuves sur route doivent être disputées soit sur un parcours local d'au moins 10 km de long, soit débiter par un circuit en ligne plus long qui se termine par maximum 3 circuits locaux d'au moins 8 km, soit sur un circuit en ligne complet.

Calendrier des épreuves sur route:

7 mai 2023:	VLAAMS-BRABANTSE PIJL - KORBEEK-LO
3 juin 2023:	GROTE PRIJS LUC BEMUS - BONHEIDEN
4 juin 2023:	REKKEM
21 juillet 2023:	LINTER
13 août 2023:	HONNELLES-ANGREAU
24 septembre 2023:	JEMEPPE
1 ^{er} octobre 2023:	GP GLINEUR

- 1.2 **Epreuve contre-la-montre par équipes:**

2 juillet 2023 :	BORLO
------------------	-------

- 1.3 **Epreuves sur piste:**

Celles-ci sont disputées avec des vélos de piste. Toutes les épreuves se déroulent au VWEM (Centre Cycliste Eddy Merckx) à Gand.

23-26-28-30 décembre 2022:	CB disciplines individuelles & Omnium
21 janvier 2023:	Meeting omnium
28 janvier 2023:	Meeting omnium

- 1.4 **Cyclo-cross:**

Ceux-ci sont disputés avec des vélos conformément au règlement de cyclo-cross.

14-15 janvier 2023 :	CB à Lokeren
22 janvier 2023:	Lille
29 janvier 2023:	Hechtel-Eksel

- 1.5 **Epreuves de VTT:** Celles-ci sont disputées avec des VTT.

Tbc	Cuesmes
Tbc	Epreuve Flandre
23-24 juillet 2023 :	CB XCO à Houffalize

Règlement LOTTO-COUBE DE BELGIQUE JUNIORS

2 PARTICIPATION

2.1 Conditions générales

Au total un maximum de 25 équipes de maximum 6 et minimum 4 coureurs peuvent participer à un épreuve sur route, soit maximum 150 coureurs.

Au contre-la-montre par équipes peuvent participer maximum 6 et minimum 4 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 4^e coureur détermine le temps final de son équipe.

La participation aux épreuves sur route et à l'épreuve contre-la-montre par équipes comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique Juniors 2023 est réservée aux équipes de clubs inscrites pour la Lotto-Coupe de Belgique.

Les clubs qui posent leur candidature doivent obligatoirement participer à toutes les épreuves sur route (individuel et contre-la-montre par équipes).

La participation à des épreuves sur piste, de VTT ou de cyclo-cross n'est pas obligatoire.

2.2 Candidatures et choix des équipes

Les clubs J belges doivent poser leur candidature en ligne **AVANT LE 8 NOVEMBRE 2022** via le site internet www.belgiancycling.be (rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique).

Pour être retenue, la candidature doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- La candidature doit être introduite dans les délais fixés ci-dessus.
- La candidature doit comprendre :
 - a. La liste des noms des coureurs affiliés au club en 2023
 - b. les 3 meilleurs classements finaux dans le classement final individuel de la Topcompétition Débutants 2022 (pour les Juniors 1^{ère} année) et les 3 meilleurs classements finaux dans le classement final individuel de la Coupe de Belgique Juniors 2022 (Juniors deuxième année)
- Les clubs avec un label J doivent avoir au moins 12 juniors affiliés en 2022.

Si le nombre de candidatures jugées recevables (répondant à l'ensemble des critères ci-dessus) reçues dépasse 22 clubs J, la commission route effectuera une sélection su base des critères suivants :

- 1) Priorité aux 15 premières équipes de clubs avec label J de la Coupe de Belgique Juniors 2022.
- 2) La qualité des coureurs (e.a. à la base du point 2 de la candidature)
- 3) Classement interclub Coupe de Belgique U17/Juniors 2022/2021/2019
- 4) L'absence à une(des) épreuve(s) de cette compétition en 2022

Avant le 1er décembre 2022, la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur www.belgiancycling.be.

Règlement LOTTO-COUBE DE BELGIQUE JUNIORS

2.3 Wildcards

3 équipes peuvent encore participer hors compétition aux épreuves sur route jusqu'à atteindre le nombre maximum de 25 équipes, à choisir entre:

- Une équipe régionale (une sélection FCWB ou Cycling Vlaanderen) ou provinciale belge, à condition qu'elle pose sa candidature au plus tard trois mois avant la date de l'organisation auprès de l'organisateur avec copie à Belgian Cycling, Secrétariat Commission Route, Rue de Bruxelles 482 à 1480 Tubize. Une équipe régionale ou provinciale doit être composée de coureurs d'au moins 2 clubs ayant une reconnaissance RPC qui ne participent pas à la Lotto-Coupe de Belgique, comprenant dans la sélection un maximum de 50 % de coureurs d'un même club.
- maximum trois équipes étrangères.
- Clubs J non-sélectionnés.

2.4 Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2023

Les coureurs à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2023, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement par clubs de la Lotto-Coupe de Belgique. Leurs points compteront toutefois pour le classement individuel.

Les coureurs à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement par clubs de la Lotto-Coupe de Belgique. Leurs points compteront toutefois pour le classement individuel.

2.5 Coureurs étrangers

Les coureurs étrangers qui n'ont pas de licence de Belgian Cycling, la FCWB ou Cycling Vlaanderen auprès d'un club belge qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas être alignés dans cette compétition pour un tel club.

3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

3.1 Epreuves sur route

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, à travers le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, code UCI (= contrôle de l'âge) et les UCI-ID des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve les équipes envoient à l'organisateur en ligne le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour comprenant les noms, codes UCI et UCI ID des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

Les clubs inscrits qui ne prennent pas le départ dans une épreuve sur route ou dans l'épreuve contre-la-montre par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique juniors recevront une amende de € 125,-

3.2 Epreuves Piste-,VTT et cyclo-cross

L'inscription se fait sur place, sauf pour les épreuves sur piste et cyclo-cross, le CB de cyclo-cross et le CB de VTT, où les inscriptions se font à l'avance.

Les clubs inscrits qui ne prennent pas le départ dans une épreuve sur route ou dans l'épreuve contre la montre par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique juniors recevront une amende de € 125,-

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE JUNIORS

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

L'ordre des véhicules suiveurs sera déterminé selon la procédure décrite ci-après.

- a) un premier tirage au sort pour les voitures de toutes les équipes participantes à la Lotto-Coupe de Belgique Juniors qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes. Ces équipes seront placées dans l'ordre du classement général inteclubs de la Lotto-Coupe de Belgique (en ce compris le nombre total des points remportés dans les autres disciplines de la Lotto-Coupe de Belgique).
- b) un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes wildcard qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.
- c) un troisième tirage au sort pour les équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.

5 CLASSEMENTS:

Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

Minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 (route et clm) doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.

Les classements par clubs de toutes les disciplines sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs qui ont parcouru la distance totale de l'épreuve, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.

5.1 Classement par clubs:

5.1.1 Epreuves sur route et contre-la-montre par équipes:

Système par points selon le classement par clubs: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point pour tous les clubs au départ et inscrits à la CdB.

Tous les points remportés dans les épreuves sur route et dans l'épreuve contre-la-montre par équipes entrent en ligne de compte pour le classement par équipes final.

5.1.2 Piste: CB + 2 meetings sur piste de la CDB + le CB Omnium

Championnats de Belgique (excepté le CB Omnium):

Par discipline *individuelle*, les points suivants seront attribués individuellement : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt

Par discipline par équipes (Vitesse par équipes, Poursuite par équipes, Madison), les points suivants seront attribués individuellement à chaque coureur au départ de l'équipe ; 10 ; 8 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point jusqu'à la dernière place.

Le classement final individuel du CB sur piste est établi par addition de toutes les disciplines des CB, selon le barème des points final suivant : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Les meetings sur piste de la CDB:

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE JUNIORS

Les meetings sur piste sont disputés sous forme d'omnium. Au classement final de des omniums sont attribués, individuellement, les points suivants : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Le CB Omnium:

Au classement final de cet omnium sont attribués les points suivants : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel piste:

Pour le classement de la piste, un classement général individuel est obtenu en additionnant les points remportés dans le classement total des Championnats de Belgique, des points remportés dans les meetings sur piste de la CDB et les points gagnés dans le CB Omnium.

Le classement par clubs:

Le classement par clubs est obtenu après le deuxième meeting sur piste en additionnant les places des 3 premiers coureurs dans le classement individuel de la piste et le barème suivant est appliqué : **30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point** pour tous les clubs inscrits pour la Coupe de Belgique.

Les points vont aux clubs auprès de qui les coureurs sont affiliés en 2023.

5.1.3 **Cyclo-cross: CB + 2 autres épreuves de cyclo-cross**

Points individuels CB : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Points individuels par épreuve : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel cyclo-cross:

Pour les cyclo-cross, un classement général individuel est établi par l'addition des points remportés au Championnat de Belgique et des points remportés lors des 2 autres épreuves.

Le classement par clubs:

Le classement par clubs est établi par l'addition des places des 3 premiers coureurs dans le classement individuel de cyclo-cross et le barème des points suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt pour tous les clubs participants et inscrits à la CdB.

5.1.4 **VTT: CB + 2 autres épreuves de VTT**

Points individuels CB : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Points individuels par épreuve : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel VTT:

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE JUNIORS

Pour les épreuves VTT, un classement général individuel est établi par l'addition des points remportés au Championnat de Belgique et des points remportés lors des 2 autres épreuves VTT.

Le classement par clubs:

Le classement par clubs est établi par l'addition des places des 3 premiers coureurs au classement individuel VTT et le barème suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt pour tous les clubs participants et inscrits à la CdB.

5.1.5 **Classement final général par clubs**

Le classement final général par clubs de la Lotto-Coupe de Belgique sera établi par l'addition des points remportés lors des différentes épreuves sur route, l'épreuve contre-la-montre par équipes et par l'addition des résultats finaux remportés dans les 3 autres disciplines. **Il est veillé à ce que la répartition des points se fasse idéalement dans la proportion suivante : 2/3 pour les courses sur route + contre-la-montre par équipes et 1/3 de compétitions annexes. Ce ratio est fixé avant le début de la compétition et reste inchangé.**

Après chaque épreuve une mise à jour du classement général sera publié.

Les équipes classées à égalité de points dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront classées selon la meilleur place de l'équipe dans la dernière épreuve.

5.2 **Classement individuel:**

5.2.1 **Epreuves sur route**

Répartition par points selon le résultat: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point.

Le leader au classement général individuel reçoit un maillot jaune de leader après chaque épreuve sur route, tenant compte des classements dans toutes les autres disciplines. Sur ces maillots de leader sera prévu un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l'article 1.3.053 des règlements sportifs. Une reproduction doit être soumise pour approbation à la commission route nationale avant d'être portée.

Au cas où le leader ne participerait pas, le maillot de leader n'est pas porté.

5.2.2 **Piste, VTT, cyclo-cross**

Répartition par points selon le classement général final par discipline: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point.

5.2.3 **Classement général individuel**

Le classement général individuel de la Lotto-Coupe de Belgique sera établi par l'addition des points remportés aux épreuves sur route sur route et le classement final des 3 autres disciplines.

Le classement individuel est réservé aux coureurs de l'UE qui ont une licence au nom d'un club qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique en question.

Règlement LOTTO-COUPE DE BELGIQUE JUNIORS

Les coureurs classés à égalité de points dans le classement individuel (final) de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place remportée dans la dernière épreuve.

6 CEREMONIE PROTOCOLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire des différents leaders dans la "Lotto-Coupe de Belgique Juniors".

7 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS IMPREVUS

Tous les différends, contestations ou cas imprévus concernant l'organisation et le système des points de la Coupe de Belgique, sont de la compétence exclusive de la Commission Nationale Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Nationale Route sont irrévocables et sans appel.

8 PRIX

Toutes les épreuves sur route et le contre-la-montre par équipes (prix interclub) selon le barème. Les prix en espèces ne sont pas autorisés dans les épreuves sur route (individuelles), les épreuves sur piste, les épreuves de VTT et de cyclo-cross.

Le paiement des prix du jour (prix interclub **et individuel**) sera fait sur place.

Classement final par clubs: Des prix en espèces sont attribués par rapport au classement final interclubs de la Coupe de Belgique, au prorata du nombre de clubs qui entrent en ligne de compte pour les deux classements finaux.

Classement final individuel: prix en nature selon barème.